

Schéma directeur cyclable du Pays Barrois



Etude réalisée par :

BL
évolution

Soutenu par



Projet soutenu par l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO 3

Des enjeux de développement du vélo importants

Un schéma directeur cyclable, qu'est-ce-que c'est ?

Il s'agit d'un document de planification permettant d'organiser le **développement du vélo** sur le territoire du Pays Barrois, à la fois sur les **infrastructures** mais aussi les **actions de services et de communication**. Il permet de connaître les différents itinéraires cyclables à aménager sur la COPARY, Meuse Grand Sud et Portes de Meuse et de planifier sur le court, moyen et long terme leurs aménagements.

Ce document est composé d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'action dont le contenu a été concerté de 2024 à 2026. L'étude a permis de révéler les aménagements à sécuriser afin de permettre à toutes et à tous de circuler en sécurité sur le territoire.



Ligny-en-Barrois - photo BL évolution



Le vélo, un mode de déplacement pertinent dans le Pays Barrois

STATISTIQUES CLÉS



20% DES HABITANTS travaillent ou étudient dans leur commune de résidence.



2/3 DES HABITANTS sont à moins de 20 min. à vélo d'un pôle principal.



38 000 personnes VIVENT à moins de 30 min. d'une gare TER.

MODES ET FREINS

PART DES DÉPLACEMENTS DOMICILE/TRAVAIL (PAR MODE)



3 FREINS À L'USAGE DU VÉLO



MANQUE D'INFRASTRUCTURES ADAPTÉES



MANQUE DE STATIONNEMENT SÉCURISÉ



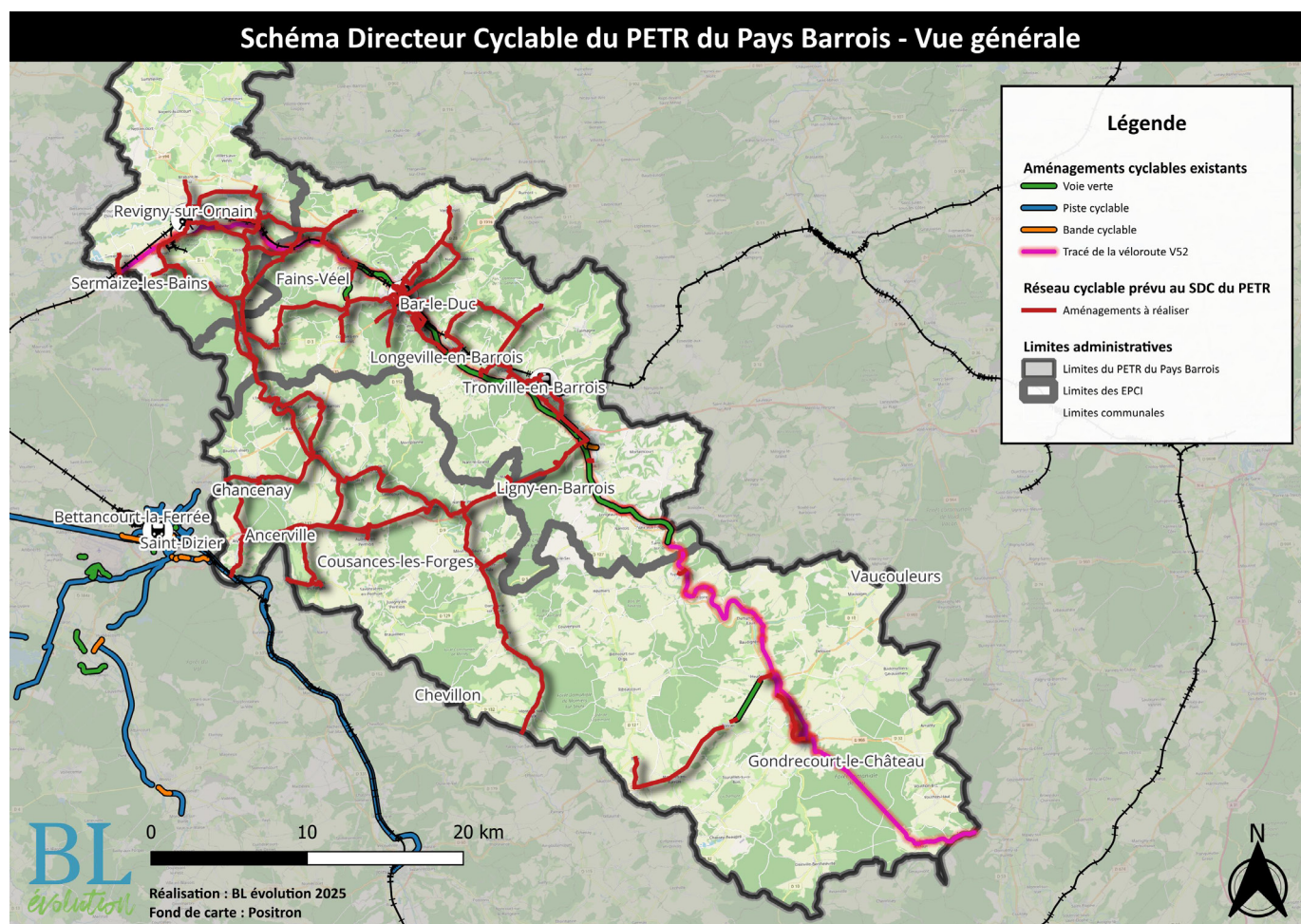
CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Le potentiel de développement de l'usage du vélo est **important** sur le territoire du Pays Barrois. Ne représentant aujourd'hui que **1% des déplacements**, il semble tout à fait envisageable d'**augmenter sensiblement** cette part modale, au vu des statistiques clés mises en avant dans la phase de diagnostic de l'étude.

Un territoire cyclable maillé

Des itinéraires cyclables continus et sécurisés

Cette carte permet de visualiser les aménagements cyclables existants et ceux à réaliser dans le temps pour avoir **un réseau cyclable continu et sécurisé**. La majorité des communes est reliée et les différents itinéraires ont été **travaillés en concertation** avec les habitants, élus et associations du territoire. En complément, l'itinéraire de la **véloroute V52 en projet structurera le territoire**. Cette véloroute, d'intérêt national, a pour ambition de **relier Paris à Strasbourg**.



266 km d'itinéraires cyclables - 3 types d'aménagements



La **voie verte** est un aménagement séparatif, qui permet le déplacement des piétons, cavaliers, et véhicules non-motorisés **sur une voie réservée**.



Le **chaucidou** (ou CVCB) consiste en la création de **2 bandes en rives de chaussée**, réservées aux piétons et aux cycles. La circulation automobile se fait sur la voie centrale.



Sur une **voie partagée**, la place du vélo est réaffirmée par de la **signalisation** verticale, ou horizontale (marquage). Le cycliste peut être **prioritaire dans certains cas**.

Réaffectation de voies : Qu'est-ce que c'est ?

Certaines routes peu fréquentées peuvent être transformées en voies apaisées, lorsque des itinéraires alternatifs existent, en interdisant les accès routiers et en offrant une liaison sécurisée à moindre frais aux piétons et cycles.

Un plan d'action cyclable complet

4 axes de déploiement de la politique cyclable

Le plan d'actions du schéma est constitué de **16 fiches actions** qui portent sur l'ensemble de l'écosystème vélo : aménagement, apprentissage du vélo, formation des partenaires, communication, services. Si certaines de ces actions vous intéressent, n'hésitez pas à contacter les services du Pays Barrois, qui pourront vous accompagner dans leur mise en œuvre.

Les axes et leurs actions



AXE 1 : AMÉNAGER UN RÉSEAU CYCLABLE INTERCOMMUNAL ET INTER-EPCI POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX D'ACCESSIBILITÉ, DE CONFORT ET DE SÉCURITÉ

- **Action 1** – Aménager le réseau cyclable intercommunal
- **Action 2** – Prendre systématiquement en compte le vélo dans la refonte des voiries (dont les intersections)
- **Action 3** – Entretenir régulièrement le réseau cyclable
- **Action 4** – Généraliser les zones apaisées dans les cœurs de villes et cœurs de bourgs
- **Action 5** – Mettre en conformité les aménagements existants et créer des continuités d'itinéraires



AXE 3 : RENDRE LE VÉLO PLUS ATTRACTIF

- **Action 1** – Organiser l'apprentissage du vélo et des événements de promotion du vélo
- **Action 2** – Inciter le grand public à utiliser le vélo pour les déplacements du quotidien
- **Action 3** – Encourager les pratiques du vélo récréatives et touristiques



AXE 2 : DÉVELOPPER LES SERVICES DE L'ÉCOSYSTÈME VÉLO

- **Action 1** – Renforcer l'offre de stationnement vélo sur l'espace public, pour les pôles d'échanges multimodaux et les grands équipements
- **Action 2** – Mettre en place un dispositif d'aide à l'achat
- **Action 3** – Développer des services de réparation
- **Action 4** – Lancer un service de location longue durée



AXE 4 : GARANTIR LA GOUVERNANCE ET LE SUIVI DU SCHÉMA

- **Action 1** – Garantir du temps humain dédié à la mise en place du SDC
- **Action 2** – Perpétuer le comité de suivi des maîtrises d'ouvrages
- **Action 3** – Poursuivre la dynamique de concertation avec les habitants et acteurs locaux à l'échelle du PETR, mais aussi dans les EPCI
- **Action 4** – Définir les règles de partage de compétence



Stationnements vélo sécurisés à la gare de Bar-le-Duc

Etude complète
disponible ici



Vélo-école : apprendre les bons réflexes à vélo

Contact et renseignements :
PETR du Pays Barrois
1, rue de Popey - 55000 Bar-le-Duc
Tél : 03.29.75.58.00
Email : cyclable@paysbarrois.fr



www.paysbarrois.fr